

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa réunion du 5 février 2009, le conseil municipal a examiné l'ordre du jour suivant :

BUDGET 2009 :

Le maire a commenté les travaux préparatoires de la commission des finances puis a présenté le dossier de demande de Dotation Globale d'Équipement (subventions de l'État) qui porte cette année sur un programme de gros entretien des bâtiments, de réhabilitation d'un immeuble ancien et de création d'un jardin médiéval.

NAVETTE FERROVIAIRE :

Le maire a donné lecture de la réponse du Directeur Régional de la SNCF au sujet de la mise en place d'une navette ferroviaire entre Huriel et Montluçon, formulée par le conseil municipal dans sa dernière réunion. Cette réponse tient en une phrase : c'est au Conseil Régional d'Auvergne d'instruire ce dossier.

CARRIERE DU PONT DE BOIS :

Par lettre du 7 janvier 2009, Monsieur le Préfet de l'Allier a demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur la demande présentée par la société des Carrières du Montluçonnais qui a déposé un dossier en vue :

- du renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière du Pont de Bois pour une période supplémentaire de 15 ans,
- d'étendre la surface d'exploitation sans modification du périmètre d'autorisation actuel,
- d'exploiter une installation de traitement d'une puissance de 1300kw,
- d'exploiter une station de transit de produits minéraux d'une capacité de 100 000 m³,
- de modifier les conditions de remise en état du site en fin d'exploitation.

Après avoir débattu de ce dossier, le conseil municipal, à la majorité, a donné un avis favorable (1 voix contre, 1 abstention).

JARDIN MEDIEVAL :

Dans l'attente du résultat de sa demande de fonds européens, le conseil a approuvé la convention d'étude proposée par Monsieur l'architecte en chef des Monuments Historiques en vue de la création d'un jardin médiéval dans le parc du donjon.

PLAN DEPARTEMENTAL DE RANDONNEES :

A la demande des services du Conseil Général de l'Allier, le conseil municipal a réexaminé le classement des chemins de la commune inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. Aucune modification, ni adjonction n'ayant été apportée, le plan arrêté au niveau départemental le 14 novembre 2008 a été validé.

PERSONNEL COMMUNAL :

Trois dossiers ont été examinés :

- Monsieur DIDIERJEAN, ayant satisfait avec succès à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{er} classe, sera nommé dans ce grade le 1^{er} mars 2009.
- Madame Martine MENAGER sera nommée sur le poste de Danièle Gilbert, partie à la retraite, pour une durée hebdomadaire de 30 h.
- Quant au remplacement d'un agent technique de 2^e classe, le maire s'est donné un délai de réflexion supplémentaire pour y procéder.

FESTIVITES 2009 :

Monsieur CASTELLANI a commenté les travaux de la commission des fêtes qui a préparé les festivités diverses de l'année 2009. Des projets sont à l'étude, ils seront affinés au fil des semaines. D'ores et déjà, les manifestations classiques (fête de la musique, course cycliste, concert d'été et stade trad.) sont reconduites.

AFFAIRES GENERALES :

Au titre des affaires générales, le conseil a voté les nouveaux tarifs du camping, le contrat d'entretien de pompes à la station d'épuration ainsi qu'une mesure de déduction d'imposition en faveur des personnes handicapées ou invalides de la commune.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Le Maire a fait part de la démission de Madame Karine JOACHIM, conseillère municipale.